



Tourbière sur le haut plateau ardennais



PLAN DE BASE ECOLOGIQUE ET PAYSAGER TRANSFRONTALIER WALLONIE-LUXEMBOURG



Programme cofinancé
par l'Union Européenne



Vallée du Martin Moulin - Chabrehez

Une stratégie européenne

Le Réseau Ecologique Paneuropéen

Pour faire face à la dégradation constante des habitats naturels et semi-naturels et dans le but de préserver la biodiversité, le **Conseil de l'Europe** et le **Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)** ont élaboré une **Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère** adoptée à Sofia en 1995 lors de la Conférence ministérielle "un environnement pour l'Europe" regroupant plus de 50 pays. Le modèle opérationnel que constitue le réseau écologique paneuropéen a été créé dans le cadre du premier plan d'action 1996-2000. Sa mise en place a été programmée pour 2005 par les Etats participants.

Un certain nombre d'autres instruments internationaux traitent déjà de l'identification et de la conservation de zones et d'espèces ayant une importance au niveau européen ou mondial. Les directives européennes "Habitats" et "Oiseaux" figurent parmi ceux-ci. Elles oeuvrent pour mettre en place le réseau Natura 2000 de l'Union européenne qui sont d'une importance majeure pour la création du Réseau écologique paneuropéen.



Petit patrimoine et tilleul remarquable - Wibrin



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère de l'Environnement
Administration des Eaux et Forêts
Service Conservation de la Nature



UNION ECONOMIQUE BENELUX
Secrétariat Général



Région Wallonne
Ministère de l'Agriculture et de la Ruralité
Direction Générale des Ressources
Naturelles et de l'Environnement

Un projet transfrontalier :

Le Plan de Base Ecologique et Paysager Transfrontalier

Le PBEPT est né d'une initiative commune du Ministère de l'Environnement luxembourgeois et du Ministère wallon de l'Agriculture et de la Ruralité, soucieux de développer sur leurs territoires respectifs un réseau écologique susceptible d'être intégré dans le réseau européen. C'est ainsi qu'un projet de réseau transfrontalier belgo-luxembourgeois a vu le jour. Du fait des interrelations évidentes avec la Deuxième Esquisse de Structure Benelux (plan transnational spatial), le projet reçoit le soutien du Secrétariat général de l'Union économique Benelux, s'inscrivant ainsi dans un cadre de coopération transfrontalière, sous le gîte de la Convention Benelux en matière de conservation de la nature et de la protection des paysages.

Son concept s'appuie sur une intégration des systèmes nationaux et régionaux des deux pays concernés en matière de conservation de la nature. Ce plan est un schéma intégrateur des données existantes, présenté à l'échelle du 1/25.000, ce qui lui confère avant tout une fonction de cadre de référence et de synthèse pour tout projet concernant l'utilisation du sol.

Le réseau écologique se décline en :



1. zones centrales ou noyaux :
fonction de conservation de la nature prioritaire
2. couloirs :
fonction de liaison écologique
3. zones de développement ou tampons :
fonction de protection ou de restauration
complémentaire compatible avec les activités
humaines

Après compilation des données d'inventaires biologiques disponibles (plans verts, cartographies des biotopes, cartes OBS, PCDN, etc.) et comparaison juridique des outils de gestion des territoires transfrontaliers, il a été admis que la mise en place d'un réseau serait possible, sous la condition d'une analyse de terrain visant à mettre à jour certaines données relativement anciennes.

L'étude du réseau écologique proprement dite est idéalement complétée par une analyse du paysage et des contraintes traduisant l'interaction entre les objectifs de conservation de la nature, l'état du paysage et les pressions résultant des activités humaines.

La méthodologie

Le projet repose sur une collecte préalable des données disponibles, complétée par des inventaires de terrain indispensables à l'identification et à la cartographie des habitats naturels.

L'analyse du territoire porte également sur le paysage avec la description et la cartographie d'unités paysagères. Elle est complétée par l'identification des facteurs favorables ou contraignants pour le développement de la nature et pour le maintien des paysages de qualité.

Définition du projet PBEPT

Collecte des données
et mise en commun

Aperçu général du
territoire d'étude

ANALYSE
ET DIAGNOSTIC

1. LE RESEAU ECOLOGIQUE

- Diagnostic
- Cartographie
- Base de données

2. LE PAYSAGE

- Historique
- Cartographie
- Fiches paysagères
descriptives

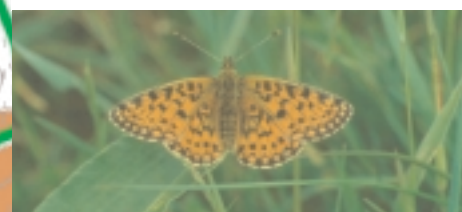
3. LES CONTRAINTES

- Cartographie
- Affectation du sol
- Utilisation du sol

DEFINITIONS D'OBJECTIFS



L'orchis à larges feuilles



Le petit collier argenté



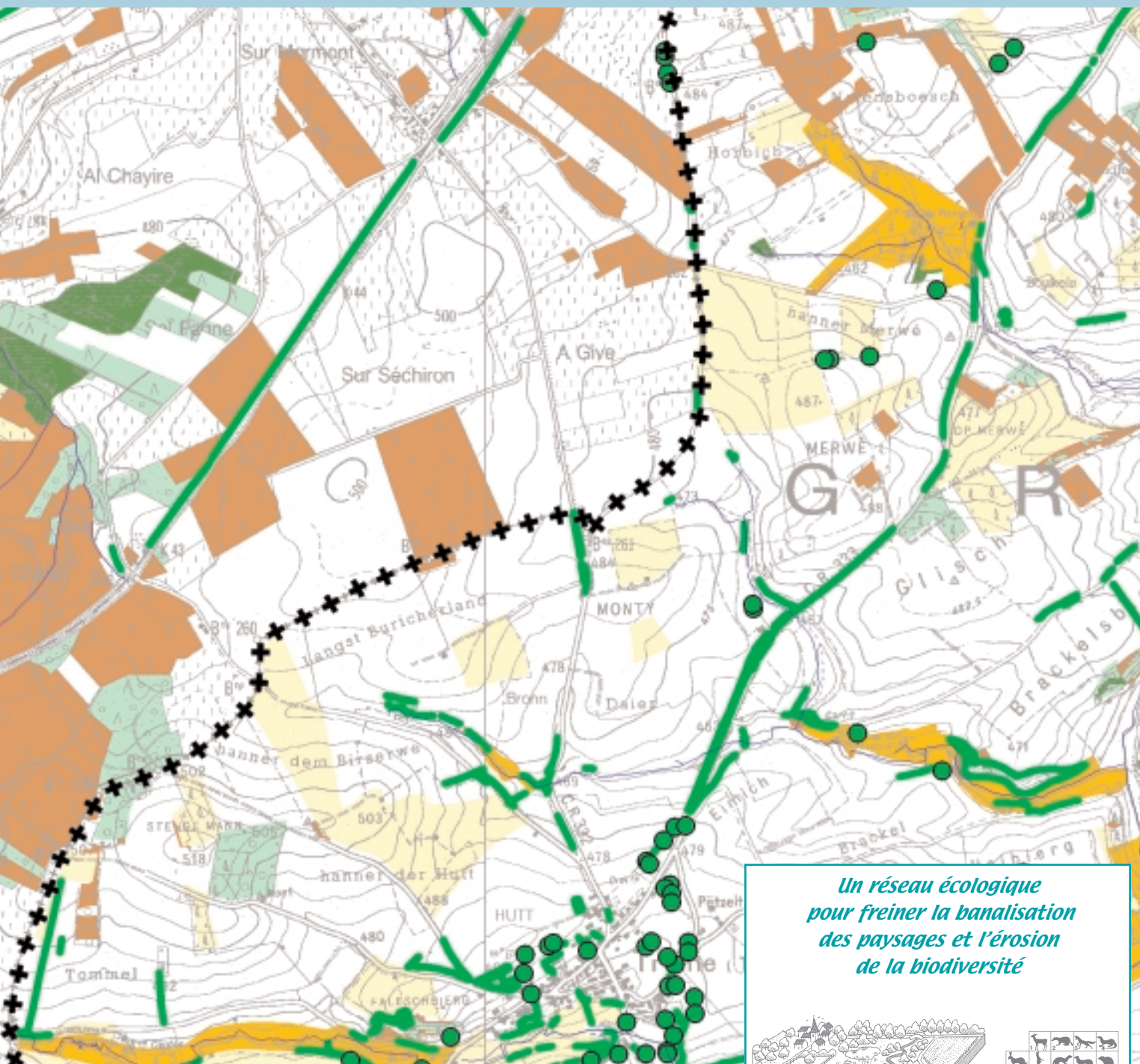
Groupement à reine des prés et baldingère
en bordure de ruisseau



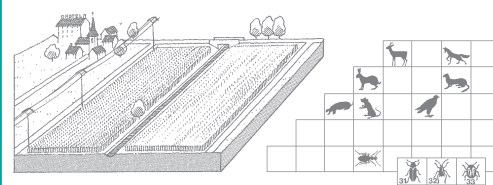
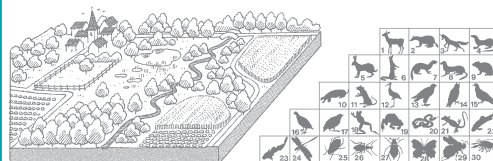
Groupement à bistorte dans un fond de vallée humide

La carte du réseau écologique

Le réseau écologique est constitué de trois types de zones principales : les zones centrales, les zones de développement et les zones ou éléments de liaison. Ces zones correspondent à des habitats naturels de plus ou moins grand intérêt biologique qui, par leur répartition spatiale, contribuent à la sauvegarde des populations animales et végétales sur le territoire.



*Un réseau écologique
pour freiner la banalisation
des paysages et l'érosion
de la biodiversité*

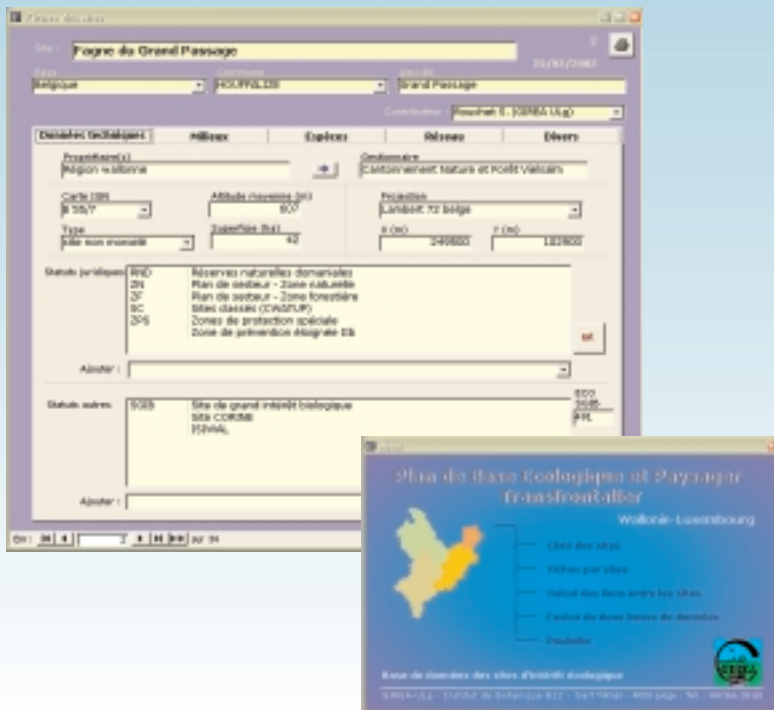


Les perspectives

Une étude-pilote réalisée sur 4 communes frontalières wallonnes et luxembourgeoises, Bastogne, Houffalize, Troisvierges et Wincrange, a permis d'évaluer la pertinence de la démarche et a conduit à la création d'outils adaptés : une base de données des sites d'intérêt biologique et une méthode de cartographie basée sur un système d'information géographique. A terme, ces outils devraient permettre de disposer d'un ensemble de données cartographiques structurées, utiles pour définir les stratégies favorables à la conservation de la nature et au maintien de la qualité des paysages, et en assurer le suivi.

La base de données : Les sites d'intérêt biologique

La base de données reprend les principales caractéristiques écologiques des sites : données techniques sur la localisation, propriétés, statuts de protection éventuelle, ainsi que les données sur la biodiversité : habitats naturels et espèces présentes.



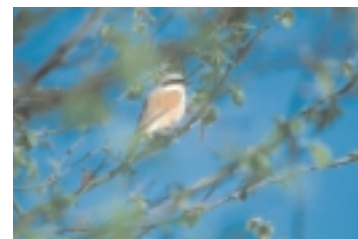
Un soutien : Le programme Interreg III

INTERREG III est une initiative communautaire, soutenue par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), en faveur de la coopération des régions de l'Union européenne, dont l'objectif est de "renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne ainsi que le développement équilibré du territoire".



En tant que projet transfrontalier, l'étude PBEPT s'inscrit dans le cadre du volet "coopération transfrontalière" d'INTERREG III qui vise à promouvoir un développement régional intégré entre régions frontalières. Le programme INTERREG III, qui couvre la période 2000-2006 pour la zone Wallonie - Lorraine - Luxembourg, a été adopté le 28 avril 2000 par la Commission européenne. Retenu comme projet cadrant avec les objectifs du programme pour l'environnement, le projet PBEPT est financé par le FEDER à raison de 50 %. Les Ministères de l'Agriculture et de la Ruralité pour la Région wallonne et le Ministère de l'Environnement pour le Grand-Duché de Luxembourg cofinancent les 50 % restants.

Ce projet participe, par ailleurs, directement à la sauvegarde d'un milieu de vie de qualité, au bénéfice de la population, puisqu'il a pour finalité d'assurer la sauvegarde du patrimoine nature, comme partie intégrante du patrimoine culturel de nos régions.



La pie-grèche écorcheur



Vallée de l'Ourthe en aval de Houffalize

Pour le Grand-Duché de Luxembourg:
ECAU, 28 A, rue J-P Brasseur,
L 1258 Luxembourg
Tél. : (+352) 25 34 20 - Fax 25 34 21
Courriel : ecau.mir@webl.lu



Pour la Région Wallonne:
GIREA-Université de Liège,
Sart Tilman B22, B 4000 Liège
Tél. : (+32) 04 366 38 58 - Fax 366 29 25
Courriel : girea@ulg.ac.be